



Assemblée Plénière du 23 mars 2018

Délibération N° 2018/AP-MARS/10

**ASSEMBLEE PLENIERE DU 23 MARS 2018**

**PLAN ADER 4 ET PLAN REGIONAL AEROSPATIAL  
PROTOCOLE D'ACCORD ETAT/REGION 2017/2021**

**DELIBERATION :**

LE CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission n°9, Commission Industries, Grands groupes, Services aux entreprises du 19 mars 2018,

**Vu** le rapport n° 2018/AP-MARS/10 présenté par Madame la Présidente,

**Considérant que**

L'aéronautique et le spatial constituent une filière industrielle majeure de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée. En effet, rassemblant plus de 700 entreprises, 86 000 emplois et un potentiel universitaire et de recherche unique de 8 500 chercheurs et 16500 étudiants, la Région se positionne depuis plusieurs années comme leader mondial de l'aéronautique, l'espace et les systèmes embarqués. Cette filière doit avant tout sa réussite à la qualité de ces hommes et de ces femmes qui la composent ; de ses managers, ingénieurs, techniciens et ouvriers qui sont capables de fédérer leurs énergies, leurs savoirs et leurs compétences autour d'objectifs communs pour relever les défis industriels, technologiques, numériques et désormais environnementaux de l'aérospatial.

Bien que concentré autour de Toulouse, l'écosystème aérospatial crée de la richesse et des emplois sur tout le territoire ; il irrigue et enrichit notre région. En effet, cette filière contribue largement au fait que la Région, est championne en matière d'effort de R&D, crée de l'emploi industriel et attire de nombreux capitaux étrangers. Fort de ce constat, la puissance publique a fait preuve, depuis 2001, d'un volontarisme sans faille et a mobilisé l'ensemble des acteurs. Ainsi, la filière aérospatiale a bénéficié d'un soutien, important et continu, au travers de trois plans successifs « ADER » (ADER : plan spécifique d'Actions pour le Développement des Entreprises Régionales de sous-traitance). L'intervention de la Région n'a cessé de se renforcer au fil de ces plans : 14M€ au titre de ADER I (2001-2004), 13,8 M€ pour ADER II (2005 – 2010) et 170 M€ dans le cadre de ADER III (2011-2016).

**Bilan de la période 2011-2016**



## Assemblée Plénière du 23 mars 2018

### Délibération N° 2018/AP-MARS/10

Dans le cadre du plan aéronautique 2011-2014 adopté en Assemblée Plénière le 19 mai 2011 et de sa prolongation 2015-2016 adoptée le 22 juin 2015, la Région a mobilisé près de 170M€ au travers des axes suivants :

- Renforcer la recherche publique :

Exemples :

- Création de l'Espace Clément Ader : 6,5 M€.
- Création de la plateforme technologique PAC-AERO sur les piles à Hydrogène : 2 M€.
- Bâtiment d'accueil de l'Institut de Recherche Technologique : 7 M€.
- Bâtiment d'accueil du Centre Spatial Universitaire de Montpellier : 2,5 M€.

- Inciter au développement des technologies d'avenir :

Exemples :

- Appels à projets régionaux annuels (AEROSAT, puis EASYNOV) permettant à des TPE/PME de mener des projets collaboratifs avec des laboratoires et universitaires. L'édition 2016 a permis de soutenir 6 projets pour un montant de plus 1,8 M€.
- Cofinancement des appels à projets nationaux (FUI) : l'intervention régionale permet à des TPE/PME de participer à des projets collaboratifs nationaux avec de grandes entreprises. Ainsi, le projet TACT, pour lequel la Région a voté en octobre 2016 un soutien de plus de 800 k€ pour la société Nimitech et le laboratoire ARMiner, permet à l'entreprise de travailler avec Airbus, Liebherr et ESI Group pour développer des matériaux composites plus légers et moins coûteux.
- Soutien de l'IRT sur 2 projets fédérateurs dans le domaine de l'ALM : 5 M€.

- Structurer la filière aéronautique :

Exemples :

- Soutien de Figeac AERO : 9,5 M€ d'avance remboursable – 500 créations d'emplois, 70 M€ d'investissements matériels et immatériels au profit d'activités de traitement de surface, usinage et assemblage métaux durs grande dimension.
- Contribution Aerofund : la Région a souscrit au fonds de capital-investissement Aerofund 3 en 2012 à hauteur de 2 M€. Ce fonds succède aux fonds Aerofund et Aerofund 2 dans lesquels la Région avait participé à hauteur de 1 M€ et 1,6 M€, visant à consolider la filière. Les fonds Aerofund auront investi sur la période 2004-2017 172,4 M€ au sein de 29 entreprises, dont 61,8 M€ pour Aerofund 3 dans 14 entreprises.
- Actions collectives et soutien des pôles et clusters : En 2016, plus de 900 k€ ont été votés pour soutenir divers actions d'Aerospace Valley, du Pôle Européen de la Céramique, de Mécanic Vallée, d'Inspace ... Mais également, de soutenir l'organisation du SIANE, de Nanorun, de la mise en place par la CCI de l'opération EN9100 permettant de faciliter la certification des TPE/PME à la nouvelle édition de cette norme aéronautique ...
- Pavillons collectifs sur les salons internationaux (Bourget, Aircraft Interiors à Hambourg, MRO Europe, Aeromart Toulouse) : 2 M€ - La Région a accompagné 500 entreprises sur ces salons / conventions d'affaires entre 2011 et 2016.
- Accompagnement de l'émergence de la 1ère filière française industrielle des nanosatellites : la Région a soutenu l'innovation collaborative d'une dizaine de PME du spatial pour près de 6 M€ (Syntony, Nexeya, Sigfox, Mecano Id, Steel Electronique, Erems, Trad, Comat, M3Systems, CS, ... ).

- Action Collective porté par le Pôle Aerospace Valley, à destination de la filière systèmes embarqués sur l'obsolescence des composants électroniques et l'approvisionnement des filières stratégiques : un collectif de 10 entreprises comme Serma, Actia, Delair Tech, Vodea, Sterela, Studelec ont développé à l'issue un logiciel d'autoévaluation de la maturité sur le sujet dans les entreprises : 40 k€.

- Anticiper les besoins en ressources humaines :

Exemples :

- 10 demandeurs d'emploi ayant le statut de travailleur handicapé ont pu être intégrés dans les sociétés ASSYSTEM et DSI suite à une formation sur le métier de contrôleur qualité avion. (69 000€).  
- Dans le cadre du PRFP (Programme Régional de Formation Professionnel), un effort tout particulier a été réalisé sur le métier d'intégrateur cabine aéronautique. En effet, afin de tenir compte des besoins importants de compétences sur les métiers de production (notamment pour l'assemblage et la livraison des avions), la Région a programmé 86 parcours de formation. Ainsi, les demandeurs d'emploi ont pu bénéficier de 46 680 heures de formation, pour obtenir un CQPM leur permettant un meilleur retour à l'emploi, l'ensemble représentant un budget de 824 000€.

- Coordonner les initiatives publiques en faveur de la filière en assurant un pilotage stratégique et opérationnel resserré du plan aéronautique régional.

Exemples : Plan ADER III coordonnant l'action Région Etat, gestion conjointe de l'Appel à projets AEROSAT.

Dans le cadre de la loi Notre, le rôle de la Région en matière de développement économique a été renforcé. Il est donc logique et naturel que la Région poursuive sa démarche volontariste pour soutenir et renforcer cette richesse humaine face à la concurrence internationale qui s'intensifie. Ainsi, la Région se mobilise pour maintenir les emplois existants et pour que la filière aérospatiale continue à créer de la valeur et de nouveaux emplois. Occitanie / Pyrénées – Méditerranée poursuit son ambition de leadership mondial sur ce secteur en s'appuyant sur les hommes et les femmes qui le composent.

En effet, dans un contexte où la concurrence internationale se développe et où les entreprises, de toutes tailles, doivent relever de nombreux défis, l'Etat et la Région se doivent de réaffirmer leurs ambitions et leur soutien à la filière aérospatiale. Car la puissance publique doit prendre en compte le fait que la sous-traitance d'un secteur aérospatial qui historiquement privilégiait les interactions régionales est en profonde mutation. Sous l'impulsion de l'évolution du marché, l'ensemble des acteurs industriels est maintenant engagé dans une nouvelle phase de structuration et de consolidation au niveau mondial. Les rapports de forces entre les avionneurs, leurs fournisseurs de rang 1 et leurs chaînes de fournisseurs évoluent, la concurrence internationale s'intensifie.

L'écosystème industriel régional est donc en transformation, il doit faire face à des défis technologiques, industriels, commerciaux et financiers. Désormais, l'enjeu majeur pour les acteurs de la Supply Chain consiste à renforcer leur spécialisation et leur excellence en passant d'un écosystème régional, centré autour de grands donneurs d'ordres ancrés en région, à un écosystème à ramifications internationales. L'Occitanie n'a d'autre choix stratégique, pour consolider son tissu industriel et développer l'emploi, que de parvenir à s'imposer comme le



## Assemblée Plénière du 23 mars 2018

### Délibération N° 2018/AP-MARS/10

pôle de référence européen et l'un des quatre ou cinq points nodaux mondiaux de « l'écosystème global » des industries aérospatiales à l'horizon 2030-2040. Une telle évolution ne peut se concevoir que dans un cadre partenarial avec les entreprises en général, avec le principal donneur d'ordres en particulier, et les grands équipementiers ; la fixation et l'attraction de centres de R&D étant un levier essentiel.

Pour les pouvoirs publics, le défi consiste à agir et interagir afin de préserver et développer l'écosystème régional, dans un cadre européen et global, en cohérence avec les contraintes et les stratégies des divers acteurs industriels.

Le plan ADER4 concrétise l'ambition aéronautique de l'Etat et de la Région et réaffirme leur volonté commune de mobiliser les actions publiques en soutien aux acteurs privés de la filière aérospatiale pour les aider à relever les défis de demain. Il dresse un constat partagé de la situation et des enjeux de la filière, il fixe les modalités de travail et précise les principaux axes d'intervention de la politique commune.

Afin d'accompagner la montée en maturité de la filière, l'Etat et la Région s'engagent ainsi à orienter leur politique en faveur de la filière aérospatiale régionale selon les axes suivant :

- Axe 1 : Améliorer la performance de la chaîne d'approvisionnement : capacité de production, usine 4.0, performance industrielle, automatisation.
- Axe 2 : Consolider la chaîne de valeur grâce à une ingénierie financière adaptée et une internationalisation offensive.
- Axe 3 : Soutenir l'innovation : l'avion vert, l'avion plus électrique, les nouveaux matériaux...
- Axe 4 : Gérer les Ressources Humaines et anticiper les besoins en emplois et compétences : formation, recrutement, structuration.

Comme je l'ai indiqué lors du Salon International du Bourget en juin 2017, le PLAN REGIONAL AEROSPATIAL affiche l'ambition régionale de porter son effort à un niveau très significatif et sans précédent de 200 M€ sur la période 2017-2021. Ce montant est l'équivalent de ce qui avait été programmé sur les plans ADER 1, 2 et 3 réunis, sur une période de 16 ans. Il décrit également les dispositifs mis en œuvre pour agir.

A l'heure où la concurrence internationale s'accroît et où le marché des grandes entreprises est mondialisé, il est vital de soutenir la chaîne de valeur pour qu'elle soit en mesure de relever les défis qui l'attendent, afin qu'elle continue à créer de la valeur et de l'emploi en région.

Un effort particulier sera porté au développement d'initiatives permettant de renforcer le lien entre les grandes entreprises et leurs sous-traitants :

- Un premier exemple – porté par l'axe 1 - est l'initiative « Performances Industrielles », votée en février 2017 pour un montant de plus de 800 k€, qui vise à renforcer la performance industrielle des TPE/PME tout en améliorant les relations « donneurs d'ordres/sous-traitants » par un travail collaboratif sous forme de grappe.
- Dans le domaine de l'innovation – porté par l'axe 3 -, de grands projets, collaboratifs et structurants, devant déboucher à la réalisation de démonstrateurs dans le domaine de l'avion plus électrique et plus écologique, seront soutenus pour un montant de 30 M€.



## Assemblée Plénière du 23 mars 2018

### Délibération N° 2018/AP-MARS/10

Cette nouvelle initiative a pour ambition de fédérer, autour d'objectifs communs, des consortiums composés de donneurs d'ordres et de sous-traitants sur des sujets à fort potentiel d'emplois en région. Ces projets seront soutenus en complément des soutiens historiques qui seront maintenus (Readynov, FUI).

**C'est donc une ambition renouvelée en faveur de la filière aéronautique que je vous propose :**

- **en adoptant le plan ADER 4 entre la Région et l'Etat et en m'autorisant à le signer,**
- **en adoptant le plan régional aérospatial et en y consacrant 200 M€ sur la période 2017-2021.**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide :**

**ARTICLE UN :** Le plan ADER 4 entre la Région Occitanie et l'Etat joint en annexe 1 est approuvé.

**ARTICLE DEUX :** La Présidente est autorisée à signer le plan ADER 4.

**ARTICLE TROIS :** Le plan régional aérospatial joint en annexe 2 est approuvé.

**La Présidente**

**Carole DELGA**

**Acte Rendu Exécutoire :**

- Date de transmission à la Préfecture : 26 mars 2018
- Date d'affichage légal : 26 mars 2018

Pour extrait conforme,  
La Présidente,  
CAROLE DELGA